dangers que comporte la situation internationale. Les rapports des commissions royales d'enquête et l'ampleur de l'effort de défense nécessaire pour prévenir la guerre, ont créé un état d'urgence. Vous serez donc invités à approuver des mesures législatives conférant au gouverneur en conseil les pouvoirs supplémentaires requis pour assurer des préparatifs de défense suffisants en vue de faire face à la situation d'urgence et d'empêcher la désorganisation économique que pourraient causer les préparatifs de défense.

Vous serez appelés également à approuver un projet de loi tendant à l'établissement d'un ministère de la Production de défense, qui servira d'organisme d'approvisionnement des forces de défense du Canada et de celles de nos alliés également, dans la mesure où la production canadienne le permettra.

Des modifications aux lois sur les forces armées seront également soumises à votre approbation.

Vous serez saisis de mesures relatives à l'admissibilité des membres du Contingent spécial aux avantages prévus par la Charte des anciens combattants. Des modifications aux mesures concernant la pension des anciens combattants et de leurs ayants droit seront présentées en vue d'alléger les difficultés qu'éprouvent certains groupes de pensionnés visés par ces dispositions.

Des modifications à la loi sur la citoyenneté canadienne seront présentées afin d'empêcher que ne conservent la citoyenneté canadienne les personnes qui ont renoncé à leur allégeance ou qui ont démontré par leur conduite qu'elles ne sont pas loyales envers le Canada.

Grâce au niveau élevé de l'embauchage et de la production aux pays, nos gens sont mieux en mesure de satisfaire aux exigences de la sécurité nationale et internationale.

L'esprit d'unité qu'ont si heureusement reflété les conférences tenues entre les gouvernements fédéral et provinciaux constitue une autre preuve de l'aptitude de la nation à affronter efficacement la situation d'urgence.

Des propositions ont été soumises aux gouvernements provinciaux en vue de la conclusion de nouveaux accords fiscaux et de l'établissement d'un programme de pension de vieillesse à participation, dans le sens des vœux formulés par le comité mixte à la dernière session régulière.

A l'heure actuelle, les gouvernements provinciaux étudient ces propositions, ainsi qu'un projet de modification à la constitution, qu'il y aura peut-être lieu de vous soumettre avant la fin de la présente session.

Vous serez invités à étudier des mesures concernant les subventions fédérales à verser aux municipalités en remplacement de l'impôt sur les propriétés de la couronne, la suppression de la nécessité du pourvoi relativement aux pétitions des droits, et les legs de Laurier House et de

Vous serez aussi appelés à examiner l'opportunité de remanier entièrement la loi des Indiens et la loi du revenu consolidé et de la vérification.

Entre autres mesures, des modifications seront présentées à la loi de l'immigration, à la loi des postes, à la loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, à la loi sur l'aide à l'exploitation des mines d'or et à la loi des douanes.

[M. l'Orateur.]

sur le transport, et sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada paraîtront probablement au cours de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à prendre les dispositions voulues pour la défense nationale et pour faire honneur à nos engagements découlant de la Charte des Nations Unies et du Traité de l'Atlantique-Nord, ainsi que pour assurer tous les services esssentiels.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence bénir vos délibérations et donner à notre population le courage et la patience nécessaires pour supporter les épreuves des heures difficiles que nous traversons.

MOTION TENDANT À ÉTABLIR LA PRIORITÉ DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je propose, appuyé par le ministre du Commerce (M. Howe):

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit mis à l'étude mercredi prochain et que, à moins que la Chambre en ordonne autrement, il ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation de bills et d'avis de motions du Gouvernement, jusqu'à conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) propose:

Qu'un comité spécial soit chargé de dresser et de remettre, avec toute la diligence voulue, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le régime de l'article 63 du Règlement, ledit comité devant être composé de MM. Fournier (Hull), Claxton, Casselman, Shaw et Weir.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable Alphonse Fournier, ministre des Travaux publics, l'honorable D. C. Abbott, ministre des Finances, l'honorable J. J. McCann, ministre du Revenu national, et l'honorable F. G. Bradley, secrétaire d'État du Canada, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts revisés du Canada, 1927, intitulé: Loi de la Chambre des communes.